



SURVOL HISTORIQUE

Les personnes d'origine asiatique et les forces armées canadiennes

Préparé par :

Catherine Clement, Chinese Canadian Military Museum

Carolyn Nakagawa et Linda Kawamoto Reid, Nikkei National Museum

Adapté pour l'exposition en ligne *Leur histoire*, par :

Dr. Michael Petrou, historien du projet

Survol historique

Les militaires du Canada d'origine asiatique servent dans l'armée canadienne depuis au moins la Première Guerre mondiale. Ces personnes s'enrôlaient malgré le fait qu'elles ne bénéficiaient pas des mêmes droits que le reste de la population canadienne. Au Canada, la plupart des personnes d'origine chinoise, japonaise et sud-asiatique, par exemple, n'étaient pas autorisées à voter avant la Seconde Guerre mondiale et n'ont obtenu le plein droit de vote qu'après la guerre. Des ex-militaires du Canada d'origine asiatique faisant campagne pour l'égalité politique ont souvent invoqué leur service militaire comme une preuve de leur loyauté envers le Canada.

Première guerre mondiale

Jusqu'à 300 personnes d'origine chinoise vivant au Canada ont servi durant la Première Guerre mondiale. Parmi elles certaines sont mortes ou ont été blessées sur les champs de bataille en Europe. Malgré ces sacrifices, la vie des personnes chinoises au Canada est devenue plus opprimante après la guerre. En 1923, le Canada a même interdit l'immigration chinoise.

Au moins 222 personnes d'origine japonaise vivant au Canada ont combattu pour le Canada pendant la Première Guerre mondiale. Ces personnes ont servi dans de grandes batailles, comme celles de la Somme et de la crête de Vimy. Au moins 91 ont été blessées, et 54 tuées au combat. Beaucoup ont reçu des décorations pour actes de bravoure.

Les militaires d'origine japonaise qui sont rentrés au Canada voulaient le droit de vote. Ils ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il permette à tous les Canadiens japonais de voter.

En avril 1931, ils ont remporté une demi-victoire : les vétérans canadiens-japonais ont obtenu le droit de vote, mais tous les autres Canadiens japonais se sont vu refuser ce droit.

Les personnes d'origine sud-asiatique vivant au Canada ont également fait face à une discrimination importante avant la Première Guerre mondiale. Une modification de la *Loi sur l'immigration* de 1908, par exemple, interdisait le débarquement au Canada de toute personne immigrante qui n'était pas venue d'un voyage ininterrompu depuis le pays dont elle détenait la citoyenneté. Cette règle a été mise en place pour exclure les Sud-Asiatiques et les personnes japonaises. La plupart des Sud-Asiatiques au Canada à cette époque étaient des Sikhs originaires du sous-continent indien sous domination britannique. Environ dix Canadiens sikhs ont servi dans le Corps expéditionnaire canadien pendant la Première Guerre mondiale.

Seconde guerre mondiale

Lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté, les jeunes Canadiens d'origine chinoise étaient à nouveau désireux de s'enrôler. Beaucoup ont été rejetés dans les bureaux de recrutement du fait de leur origine. Nés au pays, les membres de cette génération étaient néanmoins traités comme des citoyens de deuxième ordre. La plupart ne pouvaient pas voter. Ils étaient aussi habituellement confinés dans des emplois de bas niveau dans des quartiers où la ségrégation était appliquée. De plus, l'immigration de ressortissants chinois était toujours interdite.

Lorsque le Japon est entré en guerre en 1941, une nouvelle occasion de servir s'est présentée. Des Canadiens d'origine chinoise ont été recrutés et formés par le Special Operations Executive britannique. Ils ont servi au sein de la Force 136. Ils se sont spécialisés dans l'espionnage et le sabotage, et ont été affectés à des opérations derrière les lignes japonaises en Asie du Sud-Est.

Pendant la guerre, plus de 600 Sino-Canadiens et Canadiennes ont servi partout dans le monde et dans tous les services des forces armées.

Environ une trentaine de Canadiens japonais se sont enrôlés pour servir leur pays lorsque la Seconde Guerre mondiale a débuté en 1939. Deux ans plus tard, lorsque le Japon entra en guerre contre le Canada et ses alliés, la vie des personnes au Canada d'origine japonaise devint rapidement plus dangereuse.

En 1942, le gouvernement du Canada a déplacé de force et interné des milliers de personnes d'origine japonaise du fait de leur origine. Des familles entières ont été forcées de quitter la côte de la Colombie-Britannique, laissant derrière elles des maisons et des bateaux de pêche qui ont été saisis et vendus. Selon le gouvernement, les personnes « d'origine raciale japonaise » pourraient être déloyales envers le Canada.

Malgré ce traitement, en 1945, 160 autres personnes d'origine japonaise canadienne se sont engagées dans l'armée canadienne. Certains ont servi comme interprètes et interrogateurs, y compris dans le cadre de procès pour crimes de guerre impliquant le Japon. (En 1950, environ 30 d'entre eux se sont enrôlés dans l'armée canadienne. Ils ont quitté le Japon pour se rendre en Corée afin de participer à la guerre de Corée. Après la guerre, ils ont pu revenir au Canada. Vingt autres Canadiens japonais qui vivaient au Canada ont également servi pendant la guerre de Corée.)

Après 1945

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des personnes canadiennes d'origine asiatique n'avaient pas le droit de voter aux élections fédérales. Les vétérans canadiens d'origine asiatique étaient en première ligne des campagnes visant à changer cela et à obtenir l'égalité politique avec les autres Canadiens. Ils ont utilisé leur statut de vétérans pour démontrer leur loyauté envers le Canada et prouver qu'ils étaient prêts à risquer leur vie pour leur pays.

En 1947, la Colombie-Britannique a accordé aux personnes canadiennes d'origine chinoise et sud-asiatique vivant dans la province le droit de voter aux élections provinciales et fédérales. L'année suivante, des modifications à la *Loi électorale du Dominion* élimine les mesures de discrimination raciale en matière de vote aux élections fédérales partout au Canada — quelles que soient les exclusions que les provinces pourraient promulguer.

Cela signifiait que les personnes canadiennes d'origine japonaise pouvaient désormais voter aux élections fédérales. Enfin, en 1949, la dernière restriction au droit de vote des personnes canadiennes d'origine asiatique a été levée lorsque la Colombie-Britannique a permis aux personnes canadiennes d'origine japonaise de voter aux élections provinciales. Tous ces progrès en matière d'équité politique sont en partie attribuables à l'impact du service militaire des Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique sur l'opinion publique.

Aujourd'hui, les Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique servent dans toutes les branches des Forces armées canadiennes, perpétuant une tradition qui a commencé il y a plus de 100 ans avec la détermination de se battre pour leur pays, même s'ils n'étaient pas encore traités comme des égaux.